

[COMMUNIQUE DE PRESSE] POUVOIR D'ACHAT La CFDT dit stop à l'instrumentalisation du titre-restaurant

Le gouvernement, dans le sillage de la loi Pouvoir d'achat, a pris deux mesures passées relativement inaperçues. La première concerne la majoration du plafond quotidien d'utilisation du titre-restaurant et la seconde l'élargissement des produits éligibles à l'ensemble de l'alimentation. Ces deux mesures dévoient de fait le dispositif des titres-restaurants.

Rappelons que le titre-restaurant a été historiquement créé afin de permettre aux salariés ne bénéficiant pas de locaux de restauration d'avoir accès à un repas complet et sain. L'élargissement des produits éligibles à tous les produits alimentaires (y compris la confiserie ou l'alcool) pour l'ensemble des commerces alimentaires dont les grandes et moyennes surfaces, est clairement une faveur accordée à ces dernières au détriment des restaurants et des commerces de proximité dits « de bouche » fragilisés par la crise sanitaire. Cette mesure n'est pas non plus cohérente avec des objectifs généraux de santé publique.

Par ailleurs, présenter l'augmentation du plafond quotidien d'utilisation du titre restaurant comme une mesure de pouvoir d'achat comme cela a été fait durant le débat parlementaire sur la loi « pouvoir d'achat », c'est se moquer du monde. Cette mesure permettra simplement aux travailleurs de dépenser plus vite leur dotation mensuelle. Il en aurait été autrement si le gouvernement avait accepté d'inciter les entreprises à augmenter la valeur du titre-restaurant, ce qu'il s'est refusé à faire.

La CFDT demande au gouvernement de revenir en arrière et de traiter le titre restaurant en conformité avec son objet social. La santé des salariés ne peut être instrumentalisée à des fins de communication politique.

stop

Documents

[La CFDT dit stop à l'instrumentalisation du titre-restaurant](#)